

[Text]

However, nowhere are the ambitions of Indian people more evident than in discussions with our government on the Indian Act revision process. For the past few years they have been asking government to revise specific sections of the act. They want to give real meaning to self-determination through strengthened local Indian government. On the advice of the Indian people, and with the concurrence of Parliament, we will make such provisions available, along with amendments respecting Indian education and we will give considered attention to the whole question of land surrenders as well.

At several meetings with Indian groups the Prime Minister and I have committed the government to move ahead quickly to remove discrimination against women from the Indian Act. This government has asked Indian people to define and articulate the kind of revised Indian Act that will achieve their goals. Together we will develop the means to ensure strong Indian participation, both before amendments are introduced in this House and while Parliament is considering them. I consider it vital that the Indian people be part of that process.

Revisions and amendments to the Indian Act will form a major part of redressing inequities that for too long have restricted Indian people in this country. For too many years government has made decisions for Indian people, decisions which Indian people have been perfectly capable of making themselves. My government intends to move quickly and with resolve to continue our consultation with them on amendments to the act, to go forward, aided by that close co-operation and direction, and to tabling amendments in the House at a time when it is acceptable to all.

I wish to reassure Indian leaders that it is not my intention to prejudge or pre-empt either constitutional discussions by proceeding with amendments to the act. Some of them have expressed concern that amending the Indian Act may in some way overshadow their efforts to have certain matters dealing with Indians included in a revised constitution. The government has agreed to work with Indian leaders to ensure that does not happen.

I am very much aware that constitutionally based questions and the constitutional review process itself are now regarded by Indian leaders in Canada as among the top priority issues facing their people today. Our recent discussions with the Prime Minister and the National Indian Brotherhood on the constitutional review process were conducted in a frank and co-operative atmosphere. They resulted in the understanding that Indian representatives would participate fully in all deliberations on matters included under the agenda item "Canada's Native Peoples and the Constitution". They will also be involved in other areas of constitutional discussion where there is a clear Indian interest or where the result of such discussions could affect Indian people significantly.

[Translation]

nautaire et l'approche adoptée aussi par notre gouvernement pour le Nord.

Toutefois, plus qu'ailleurs, c'est dans les entretiens avec notre gouvernement au sujet de la révision de la Loi sur les Indiens que s'affirment les ambitions des Indiens. Au cours des dernières années, ils ont demandé au gouvernement de réviser des articles spécifiques de la loi. Par l'entremise de l'administration indienne locale raffermissée, ils veulent donner un sens véritable à l'autodétermination. Avec les conseils des Indiens et l'approbation du Parlement, nous adopterons certaines dispositions et modifications à la loi quant à l'éducation des Indiens, et nous accorderons également une très grande attention à toute la question de la cession des terres.

Au cours de plusieurs réunions avec les collectivités indiennes, le premier ministre et moi nous sommes engagés à ce que le gouvernement élimine rapidement dans la Loi sur les Indiens toute discrimination à l'égard des femmes. Notre gouvernement a demandé aux Indiens de définir et d'énoncer les révisions de la loi qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Ensemble, nous élaborerons des moyens d'assurer une forte participation indienne, à la fois avant la présentation des modifications devant cette Chambre, et pendant que le Parlement les étudiera. A mon avis, il est vital que le peuple indien participe à ce processus.

Les révisions et les modifications de la Loi sur les Indiens permettront, en grande partie, de remédier aux injustices qui ont trop longtemps affligé les Indiens de notre pays. Pendant de trop nombreuses années, le gouvernement a pris pour les Indiens des décisions qu'ils étaient parfaitement capables de prendre eux-mêmes. Mon gouvernement entend agir rapidement et avec détermination pour poursuivre ses consultations auprès des dirigeants indiens au sujet des modifications à apporter à la loi et, quand cela sera acceptable pour tous, pour progresser, aidé par une collaboration et une direction étroite, vers la présentation des modifications devant la Chambre.

Je tiens à réitérer aux dirigeants indiens que je n'ai nullement l'intention de préjuger des discussions d'ordre constitutionnel en commençant à modifier la loi. Certains d'entre-eux ont exprimé la crainte que la modification de la Loi sur les Indiens ne puisse, d'une certaine façon, éclipser leurs efforts pour inclure, dans une constitution révisée, certaines questions ayant trait aux Indiens. Le gouvernement a accepté de travailler avec les dirigeants indiens pour veiller à ce que cela ne se produise pas.

Je suis parfaitement conscient du fait que les dirigeants indiens du Canada considèrent actuellement les questions d'ordre constitutionnel et le processus de révision de la constitution comme étant parmi les toutes premières priorités auquel fait face leur peuple aujourd'hui. Nos entretiens récents avec le premier ministre et la Fraternité des Indiens du Canada sur le processus de révision de la constitution ont eu lieu dans une atmosphère de franchise et de collaboration. Il en est résulté une entente selon laquelle les représentants indiens participeraient entièrement à toutes les délibérations sur les questions comprises à l'article de l'ordre du jour intitulé «les Autochtones du Canada et la Constitution». Ils participeront aussi à d'autres domaines de discussion constitutionnelle où existent